

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON,
Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints,**
Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

M. Empociello reprend sa place au sein de l'assemblée

M. Guillamat quitte l'assemblée et ne prend part au vote.

16 - 23 Septembre 2010

**ZONE DU LUC : PROMESSE UNILATERALE DE VENTE DE TERRAIN ET
CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS VERNINES**

Vu l'arrêté n°2010-141 en date du 27 janvier 2010 déclarant d'utilité publique l'aménagement de la zone du Luc en lotissement commercial et artisanal,

Vu l'estimation des domaines en date du 30 août 2010,

Vu la promesse de d'échange signée par Monsieur et Madame VERNINES.

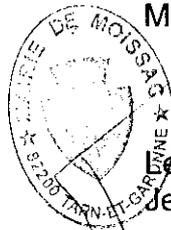
Le conseil Municipal après avoir délibéré, 27 Voix pour et 3 Contres (MM ROQUEFORT et CHARLES et Mme ROLLET)

APPROUVE la promesse unilatérale de vente de terrain annexée à la présente relative à la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section CM numéros 322b, 322c et 322d pour une surface de 5 782 m² environ appartenant à M et Mme VERNINES.

DIT que cette cession aura lieu moyennant le prix d'une soulte de 50 000€ (cinquante mil euros) emploi et prise de possession anticipée compris.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse d'échange puis l'acte notarié afférent à cette vente comprenant la convention de travaux annexée et portant détermination des travaux de restitutions des fonctionnalités à engager et les conditions de leur réalisation au profit de Monsieur et Madame VERNINES.

Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

